

Original direkt weitergeleitet

DIVISION POLITIQUE II
p.B.15.21. Madag. - PJF (madvis)

Berne, le 15 décembre 1993

Contribution pour les informations hebdomadaires**Visite de travail à Berne de Monsieur Jacques Sylla, Ministre des affaires étrangères de la République de Madagascar, le 14 décembre 1993**

Dans le cadre d'une tournée en Europe, le Ministre des affaires étrangères de la République de Madagascar, M. Jacques Sylla (S), a effectué une visite de courtoisie à Berne le 14 décembre 1993. En l'absence imprévue de M. Cotti, pour cause de maladie, S a eu des entretiens avec les Ambassadeurs Guy Ducrey et Heinrich Reimann, ainsi qu'avec MM. Jean-François Giovannini, Directeur suppléant, et Serge Chappatte, Chef de Division à la DDA, Francis Cousin, Chargé d'affaires de Suisse à Madagascar et Marco Ferroni, Chef de la Section de financement II à l'OFAEE. Les discussions ont permis un échange de vues sur la situation à Madagascar, les développements de la politique étrangère de ce pays et la poursuite de la coopération entre la Suisse et Madagascar, après l'arrivée au pouvoir à Antananarivo, dans le courant de 1993, d'un nouveau Président et d'une nouvelle équipe gouvernementale.

S a souligné qu'après la mise en place des nouvelles institutions de la Troisième République, Madagascar se trouvait toujours dans une phase d'apprentissage de la démocratie. L'équipe gouvernementale, qui regroupe des représentants de 24 partis ou mouvances représentés au Parlement, s'efforce de redresser le pays, mais est confrontée aux nécessaires ajustements structurels d'une part et aux attentes de la population de l'autre, dont elle ne peut exiger davantage de sacrifices. Les réformes économiques seront réactivées, notamment par la relance des privatisations. Sur la plan institutionnel, la mise en oeuvre de la décentralisation, prévue par la Constitution adoptée le 19 août 1992, est considérée comme prioritaire.

La situation actuelle en Afrique du Sud et dans d'autres Etats du continent a également été évoquée. S'agissant de la politique étrangère de Madagascar, S a indiqué que la reprise des relations diplomatiques avec Israël, dont la Suisse assure encore la protection des intérêts à Antananarivo, devrait intervenir prochainement. Dans le cas de l'Afrique du Sud, les relations devraient être établies avant même les élections prévues pour avril 1994 et Madagascar envisage d'ouvrir dans un premier temps une délégation générale dans ce pays.

Interrogé sur les attentes de son gouvernement à l'égard de la coopération suisse, S a souligné que l'objet premier de sa visite était de remercier la Suisse du soutien qu'elle accorde à Madagascar depuis plus de vingt ans et de l'appui précieux qu'elle lui a apporté dans la période délicate de la transition. Il a relevé que la coopération suisse déploie ses activités dans des secteurs déterminants pour son pays: agriculture et forêts, environnement, formation, infrastructures routières, aide à la balance des paiements. La coopération avec la Suisse pourrait être utilement étendue au secteur de la décentralisation, dans le contexte d'un appui au renforcement de la démocratie à Madagascar. Les représentants de la DDA ont fait état de la détermination des autorités suisses de poursuivre leur coopération privilégiée avec Madagascar, pays de concentration. Ils ont relevé l'identité de vues existante quant aux priorités à retenir dans le cadre du programme de coopération pour les années 1995 à 2000, actuellement en cours de préparation. Le représentant de l'OFAEE a pu annoncer l'intention suisse de proposer à Madagascar l'ouverture au premier trimestre 1994 de négociations pour un accord de désendettement. Celui-ci pourrait comporter la mise en oeuvre d'un fond de contrepartie servant à financer des programmes de décentralisation à Madagascar ou d'autres programmes de développement à convenir.

